



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 12 décembre 2022**

**Délibération n° 2022-150**

**CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT DE 5ème GENERATION 2021-2023 AVEC BORDEAUX METROPOLE : AVENANT N° 1 - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 39**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Gérard SERVIES, Ghislaine BOUVIER à Eric SARRAUTE, Anne-Eugénie GASPARD à Thierry TRIJOLET, Samira EL KHADIR à David CHARBIT, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Arnaud ARFEUILLE à Cécile SAINT-MARC, Thierry MILLET à Christine PEYRE, Patrice LASSALLE-BAREILLES à Maria GARIBAL

**ABSENTS : 2**

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Thomas DOVICH

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités et Travaux, rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2021-143 en date du 8 novembre 2021, le Conseil Municipal a validé le contrat de co-développement de 5<sup>ème</sup> génération, pour la période 2021-2023.

Ce contrat, particulièrement ambitieux sur Mérignac, listait 95 fiches actions pour un montant prévisionnel de 98 millions d'euros. Pour rappel, les fiches actions reposent sur 3 niveaux d'enjeu (métropolitain, intercommunal et communal) et 5 thématiques structurantes (transition écologique, mobilité, habitat et logement, développement économique et préservation des biens communs).

Certaines fiches actions étaient génériques (mobilité, transition écologique et gestion des déchets) dans l'attente de la finalisation des schémas ou plans directeurs associés (nouvelle DSP transport, plan 1 million d'arbres, plan stratégique de gestion des déchets 2022-2026) et des règlements d'interventions éventuellement associés. A ce titre, la délibération métropolitaine n°2021-526 en date du 23 septembre 2021, prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats, fin 2022, afin d'intégrer toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

Depuis, les feuilles de route suivantes ont été approuvées par des délibérations métropolitaines et entraînent, de facto, l'évolution des actions contractualisées sur les domaines suivants :

- Mobilité,
- Déchets,
- Schéma de développement économique,
- Plan Climat.
- 

Ce sont donc 5 nouvelles fiches actions qui intègrent le contrat, parfois en parallèle avec la suppression des fiches génériques sur les domaines (3 fiches dans ce cas).

Cet avenant est également l'occasion de prendre en compte les demandes de substitution et de préciser ou d'acter les évolutions majeures des engagements de certaines fiches. 12 fiches ont fait l'objet de modifications.

Les principales modifications sur le contrat mérignacais concernent les fiches actions suivantes :

- Aménagement de l'avenue de la Somme (FA10),
- Aménagement de la place Mondésir (FA6),
- Aménagement de l'avenue de la Marne (FA5),
- Construction d'un plan bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises (FA38).
- 

Finalement, le contrat modifié par cet avenant présente 87 fiches. 70 n'ont pas été modifiées.

Les nouvelles fiches et celles qui ont été modifiées sont annexées à ce rapport.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-143 en date du 8 novembre 2021 validant le contrat de co-développement de 5<sup>ème</sup> génération pour la période 2021-2023,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 29 novembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : d'autoriser Monsieur Gérard Chausset, Adjoint au Maire, à signer tout document lié à ce dossier, notamment l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2021-2023 avec Bordeaux Métropole tel que proposé ci-joint.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 12 décembre 2022



**Monsieur Thierry TRIJOLET**  
Secrétaire de séance

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*